



MANSPACH

Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31.03.2026

ID : 068-216802009-20260320-10_2026-DE



Conseillers élus : 15
Conseillers en exercice : 15
Absences : 3
Procurations : 3
Date de convocation : 16/03/2026

Sous la présidence de M. Pascal WIEDEMANN, Maire
Etaient présents : M. Brice GSCHWIND, Mme Nathalie VERRIER, M. Jean-Marie FLURY,
Adjoints,
Mmes Agnès ENDERLEN, Mireille JOLY, Caroline KIGER, Catherine LIMACHER
MM. Sébastien GENTZBITTEL, Florentin LABRELL, Patrick MISERÉ, Dominique RICHARD
Absents excusés : Mme Ludvine GILLET donne procuration à M. Brice GSCHWIND, Mme
Cynthia HAGMANN donne procuration à Mme Caroline KIGER, Mme Véronique LAMARE
donne procuration à Mme Nathalie VERRIER

Délibération 9/2026

Objet : Désignation du Conseiller « Correspondant défense »

Vu la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la Commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, M. le Maire précise que le Conseiller Municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,

M. Pascal WIEDEMANN, Maire, représentant la Commune de Manspach en qualité de « Correspondant défense ».

Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Pascal WIEDEMANN